

Numéro	DL221124-MC02	 Illkirch-Graffenstaden
Nature de l'acte	Délibération	
Matière	Fonction publique – Personnels titulaires et stagiaires de la F.P.T.	
Objet	Revalorisation des titres restaurant	

VILLE D'ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

Extrait du registre des délibérations Conseil Municipal du 8 décembre 2022 à L'illiade

L'an deux mil vingt-deux le huit décembre à 19 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni à L'illiade - en session ordinaire - sur convocation et sous la présidence de Monsieur Thibaud PHILIPPS, Maire.

Etaient présents :

PHILIPPS Thibaud, Maire, SAIDANI Lamjad, SEIGNEUR Sylvie, SCHEUER Serge, DREYFUS Elisabeth, KOUJIL Ahmed, RICHARD Yvon, COMBET-ZILL Marie, HAAS Philippe, Adjoints, PFISTER Luc, STEINHART André, KIEHL Fabrice, HEIM Valérie, CLAUS Stéphanie, MASSÉ-GRIESS Dominique, DIDELOT Sandra, HERBEAULT Cédric, DABYSING Davina, CASTELLON Martine, LELEU Bénédicte, BACHMANN Emmanuel, MAGDELAINE Séverine, GENDRAULT Pascale, LEVY Thomas, BEAUJEU Rémy, KOUJIL Soufiane, FRUH Marie-Josée, LONGEHAL Béatrice, Conseillers

Etaient absents :

- Madame Isabelle HERR ayant donné procuration à Monsieur Philippe HAAS
- Madame Lisa GALLER ayant donné procuration à Monsieur Soufiane KOUJIL
- Monsieur Jean-Louis KIRCHER ayant donné procuration à Monsieur Ahmed KOUJIL
- Monsieur Hervé FRUH ayant donné procuration à Monsieur Yvon RICHARD
- Madame Marie RINKEL ayant donné procuration à Monsieur Lamjad SAIDANI
- Monsieur Claude FROEHLI ayant donné procuration à Madame Séverine MAGDELAINE
- Madame Barbara RIMLINGER ayant donné procuration à Madame Pascale GENDRAULT

Secrétaire de séance : Monsieur Alexandre VINCENT-BEAUME
Directeur Général des Services

Nombre de conseillers présents : 28
Nombre de conseillers votants : 35
Date de convocation et affichage : 2 décembre 2022
Date de publication délibération : 14 décembre 2022
Date de transmission au Contrôle de Légalité : 14 décembre 2022

Accusé de réception en préfecture
067-216702183-20221208-DL221124-MC022-DE
Date de réception préfecture : 14/12/2022

Numéro	DL221124-MC02	1/1
Matière	Fonction publique - Personnel titulaire et stagiaire de la FPT	

V. PERSONNEL

2. REVALORISATION DES TITRES RESTAURANT

La commune d'Illkirch-Graffenstaden a instauré les titres restaurant au bénéfice des agents de la Ville par délibération du Conseil Municipal du 30 mars 1993.

Par délibération du 20 novembre 2008, le Conseil Municipal a approuvé la revalorisation des titres restaurant de 6 € à 7 € avec une prise en charge à hauteur de 50% par la ville.

Par délibération du 8 octobre 2012, le Conseil Municipal a approuvé l'augmentation de cette prise en charge par la ville, passée à 60%.

Par délibération du 16 mai 2019, le Conseil Municipal a approuvé la revalorisation des titres restaurant de 7 € à 7,50 € avec une prise en charge à hauteur de 60% par la ville.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver une augmentation de 0,50 € de la valeur faciale des tickets restaurant, soit une nouvelle valeur unitaire du titre fixée à 8,00 €, en maintenant la prise en charge par la Ville à hauteur de 60%, à compter du mois de décembre 2022.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'approuver, à compter du mois de décembre 2022, l'augmentation de la valeur faciale des tickets restaurant en la fixant à 8,00 € et de maintenir la participation de la Ville à 60 %, soit 4,80 € ;**
- **De prévoir les crédits correspondants au budget.**

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
adopte à l'unanimité la présente délibération.**

Pour extrait conforme
Le Maire



Thibaud PHILIPPS

Le secrétaire de séance



Alexandre VINCENT-BEAUME